RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2022

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

## La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

**Cet impôt est réinvesti par l'agence** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.

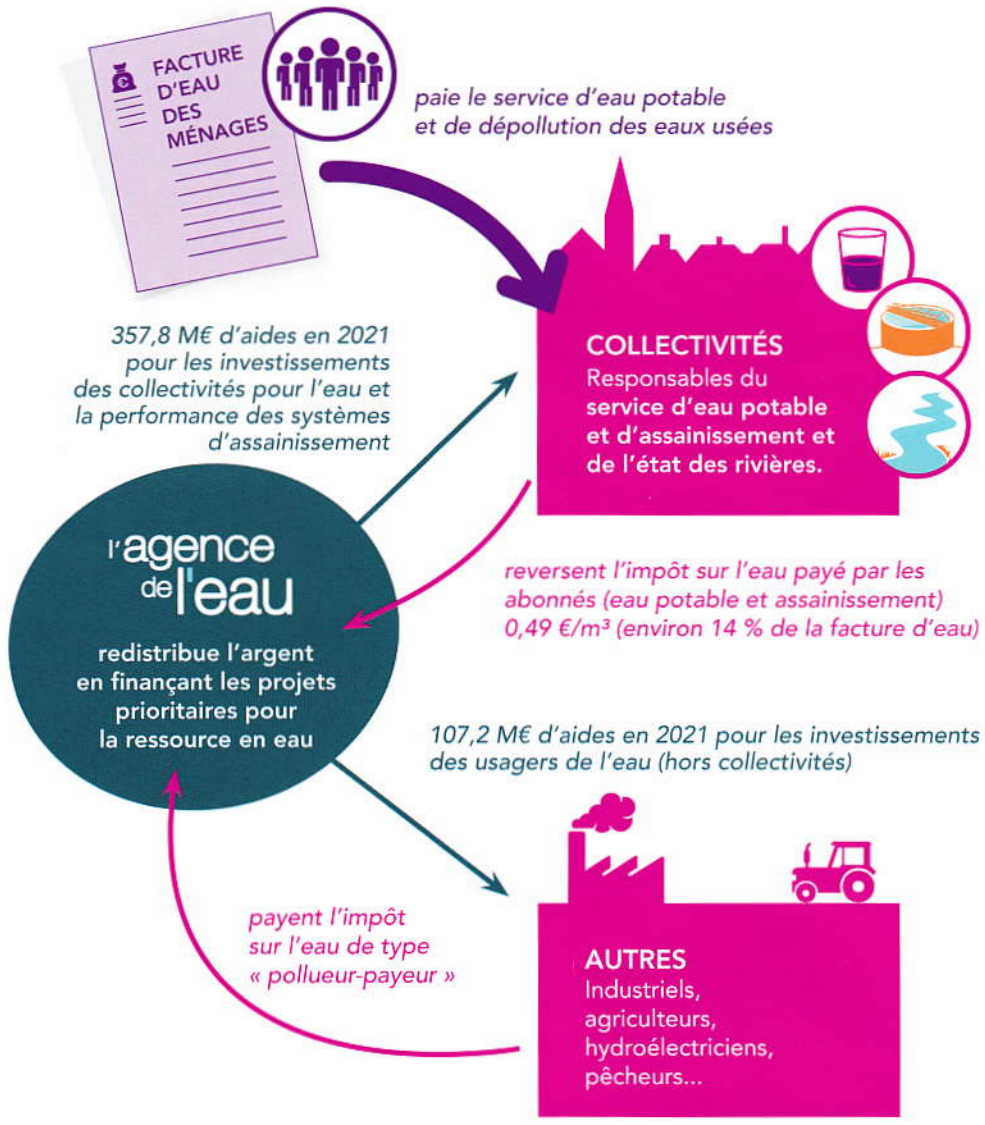


SAUVONS L'EAU !

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
## DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### ▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

**576 opérations** (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,7 millions $m^3$, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

### ▶ Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

**10 stations d'épuration** parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

### ▶ Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

**3 territoires engagés dans des démarches collectives** de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
**17 opérations** sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

### ▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

**13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates.** Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
**58 millions € consacrés à la profession agricole** pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

### ▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

**60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons.** Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
**2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.**
L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

### ▶ Pour la solidarité internationale (5 millions €)

**59 opérations engagées** dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

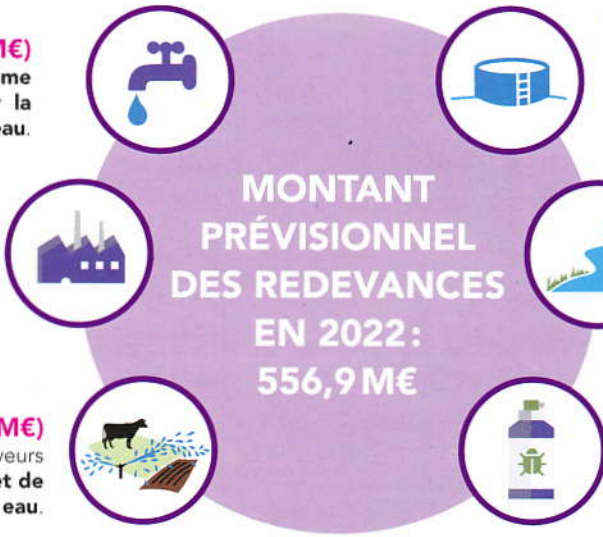


**13,3 % (73,9 M€)** payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

**9,3 % (52 M€)** payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

**0,7 % (4,1 M€)** payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

**70,9 % (395,1 M€)** payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**.

**2,6 % (14,2 M€)** payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

**3,2 % (17,6 M€)** payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

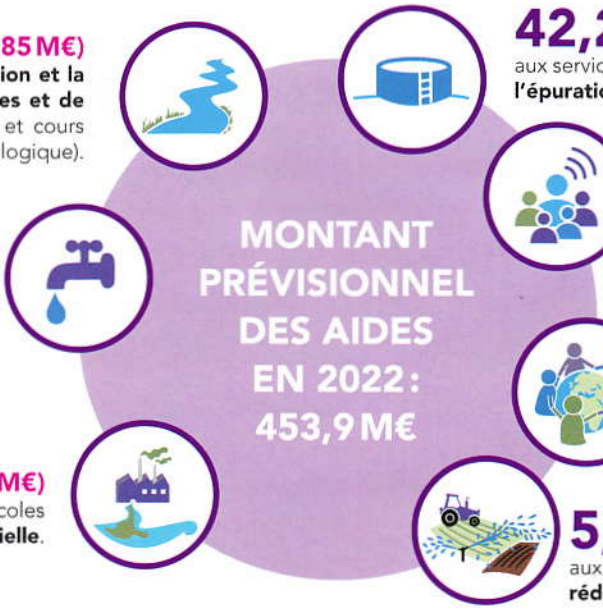


**18,7 % (85 M€)** aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

**24,1 % (109,2 M€)** **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

**4,4 % (20 M€)** aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

**42,2 % (191,6 M€)** aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**.

**3,7 % (16,7 M€)** aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

**1 % (4,4 M€)** **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

**5,9 % (27 M€)** aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.**

**Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr**

# QUALITÉ DES EAUX

**Etat écologique des cours d'eau**
Situation en 2021

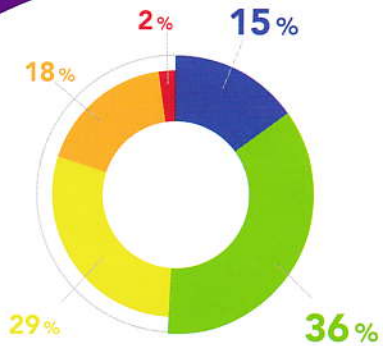


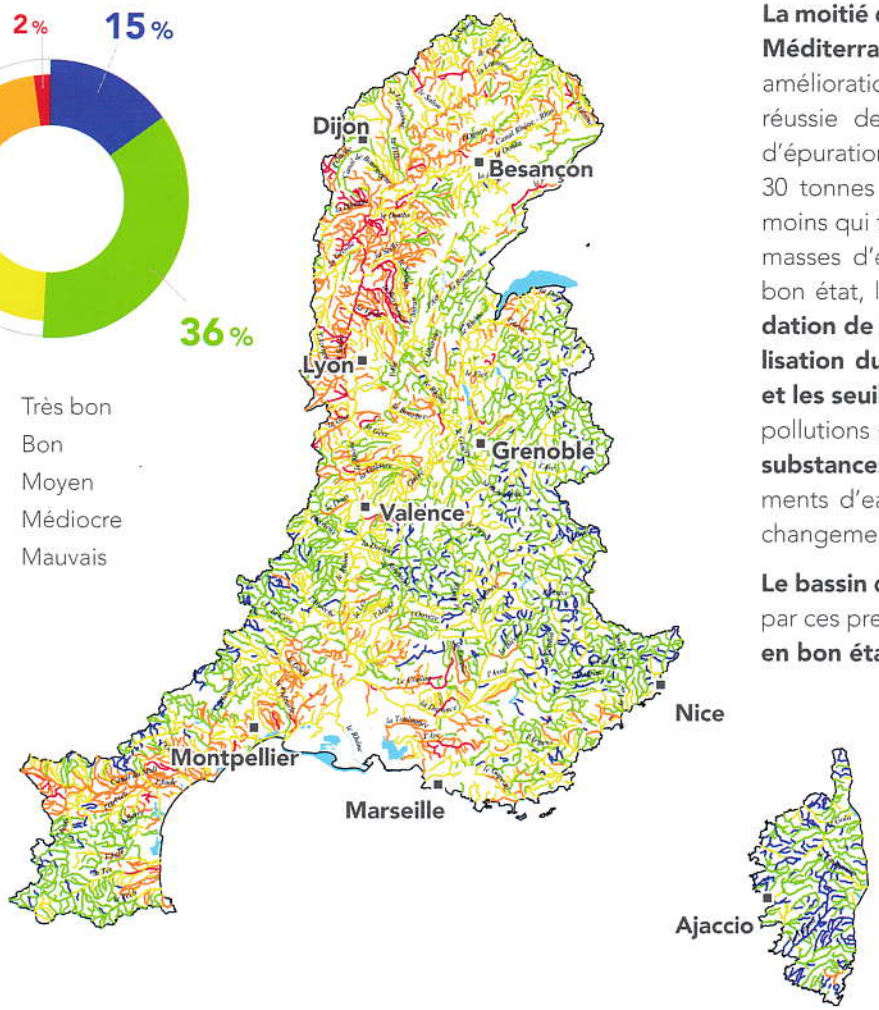


## Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

**La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

## Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

## Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

...bigbang.fr - mars 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

**AGENCE DE L'EAU**
**RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse